



Château de Ripaille

SOIRÉES PRIVÉES
conditions de
location

Fondation Ripaille
74200 Thonon-les-Bains
tél. 04 50 26 64 44
www.ripaille.fr

Caractère des manifestations

A côté des manifestations qui entrent dans le cadre de la vocation de la Fondation (événements culturels et environnement) et qui sont de ce fait prioritaires, sont acceptés toute l'année : congrès, colloques, réunions de travail, réunions de famille, vin d'honneur et autres réceptions.

Toutefois certaines manifestations doivent être soumises à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Mise à disposition

Les contraintes liées à la visite du monument historique entraînent à ne recevoir des réunions qu'en soirée durant la période d'ouverture au public, de 18h à 5h du matin. Toutefois des arrangements peuvent intervenir sur entente préalable et toutes les demandes sont étudiées.



Locaux de réception

Sont offerts au choix du demandeur

au rez-de-chaussée

- l'ancienne cuisine (sous réserve qu'elle ne soit pas utilisée par le traiteur pour son service)
- la salle des Ambassadeurs, avec accès direct sur une pelouse face au lac
- l'office à la disposition du traiteur
- le hall d'accueil
- le vestiaire
- les toilettes (au sous-sol)
- l'ancien fumoir

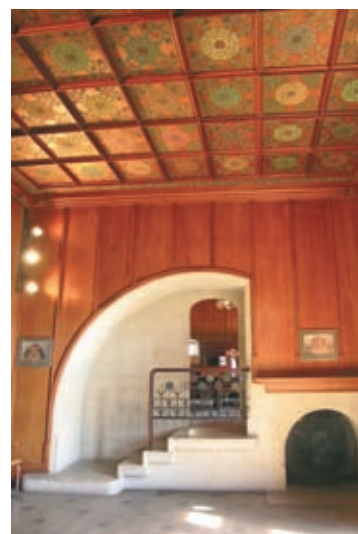
au 1^{er} étage

- le salon
- la salle aux rosaces
- la salle à manger d'hiver
- le hall

Surfaces annexes

- un jardin spacieux exposé au sud comportant une pelouse de 1600 m² entourée de murs (côté route de Ripaille)
- un parking et l'allée principale d'accès d'une capacité de 100 places.

La jouissance de la pelouse attenante à la salle de réception et du jardin des cellules sera autorisée jusqu'à 22h.



Capacité des locaux

La capacité des salles est donnée pour un dîner assis.

Au rez-de-chaussée

- Salle des Ambassadeurs
120 personnes
- L'ancienne cuisine (sous réserve qu'elle ne soit pas utilisée par le traiteur pour son service)
40 personnes
- l'ancien fumoir
20 personnes

Au 1^{er} étage

- Salon Amédée VIII
60 personnes
- Salle aux rosaces
20 personnes
- Salle à manger d'hiver
15 personnes
- Hall voûté
50 personnes

Pour certaines soirées, il est possible d'agrandir le château par un chapiteau.





Restauration

Seul le restaurant LE PRIEURÉ
68 Grande Rue à Thonon-les-Bains
est chargé de la réalisation
des repas et devra être contacté
au 04 50 71 31 89, ou par courriel
plumex-prieure@wanadoo.fr

Tarifs soirées privées

1000 € pour la location du château
de Ripaille de 18 heures à 5 heures
du matin jusqu'à 50 personnes

Repas assis

20 € TTC par personne
(à partir de 51 personnes)

Repas assis précédé d'un cocktail

20 € TTC par personne si le nombre
de convives est identique pour le
cocktail et le repas
3 € TTC par personne
supplémentaire au cocktail,
qui n'assiste pas au repas

Cocktail seul [durée 3 h]
6 € TTC par personne

Option 1 (obligatoire)

100 € gardien pour la soirée,
3 rondes et fermeture du château

Option 2 (non obligatoire)

26 € de l'heure gardien pour parking
(majoration de 100 % les jours fériés)
100 € location de la sono
(MIPRO MA 705 sur pied) + micro
150 € location du piano
(sous réserve qu'un pianiste professionnel soit
mandaté (sans accordement)
100 € location d'un vidéo projecteur
(sans ordinateur)
Une garantie de 500 € est
demandée par option non
obligatoire choisie

Tarifs séminaires et colloques

Location de salles
pour réunions de travail

- La journée 20 €
- La demi-journée 12 €

Pauses

- Café, thé, jus de fruits,
eau minérale, viennoiserie 9 €
- Uniquement boissons 5 €

Les repas de midi peuvent se
prendre sur place, avec le restaurant
« Le Prieuré », menus et conditions
sur demande.

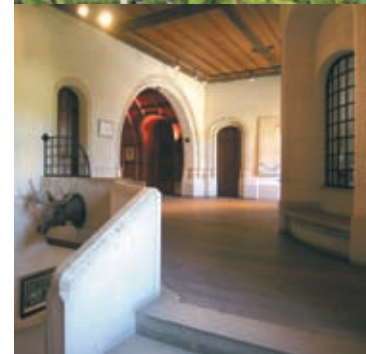
Ces tarifs sont établis à partir
d'un ensemble de critères objectifs
et sont donnés à titre indicatif lors
d'une prise de contact par
téléphone. Il convient en effet que
le demandeur ait visité les lieux
et se soit entretenu avec la direction
afin de bien cerner ses besoins.

Sont compris dans la location

- la mise à disposition de tables
et chaises bistrot noires
(à concurrence de 170 personnes)
- le chauffage et l'éclairage
- le linge de tables, soit nappes
et serviettes blanches
- le nettoyage des sols.

Suppléments éventuels

- Vestiaire gardé
(à convenir avec le traiteur)
- Service d'ordre (parking, ...)
- Décoration florale
- Vin de Savoie AOC *Château
de Ripaille* à un tarif préférentiel
accordé par le GFA Ripaille pour les
réceptions organisées au château.



Réservation, facturation, demande de garantie

Il suffit de prendre contact directement avec le secrétariat de la Fondation par téléphone au **04 50 26 64 44**, par courrier
Fondation Ripaille
Château de Ripaille
74200 Thonon-les-Bains
ou par courriel
fondation@ripaille.fr

Une option sera alors mise sur les dates souhaitées. Cette option sera automatiquement levée au bout d'un mois si aucune réponse n'a été donnée après ce délai.

La réservation ferme des locaux ne sera faite qu'après versement d'un acompte correspondant à 50 % du prix de base. En cas de dédit de la part du locataire, cet acompte ne sera pas remboursé si les salles n'ont pu être relouées pour la date prévue. Par contre, si une autre location intervenait, un remboursement serait effectué par la Fondation, déduction faite d'un forfait de 100 € pour la constitution du dossier.

Le solde du montant prévisible sera versé à la Fondation avant réception.

La facture finale, comprenant le prix de location des salles et les suppléments éventuels, sera adressée après la réception. Le solde éventuel sera réglé par le locataire dès réception de la facture.



Une garantie de 1 000 € par soirée est demandée. Le chèque sera rendu à l'issue de la soirée, après vérification des locaux et des installations. En cas de dégradation du matériel et des locaux mis à disposition, la facturation sera adressée au locataire ; de même pour le linge de table en cas de détérioration de nappes par brûlures ou autres, et de disparition de serviettes de table.

Responsabilité et restriction

Objets déposés par le locataire dans le château

La mise à disposition des salles dans le château pour le dépôt de tout objet ou matériel devant être utilisé par le locataire n'entraîne pour la Fondation aucun engagement de garde ou de surveillance. La Fondation décline toute responsabilité pour ce qui pourrait arriver à ces objets ou matériel.

Véhicules

La Fondation n'est pas responsable des véhicules stationnés dans le périmètre du château et

recommande aux propriétaires de ne pas laisser de documents ou des objets en vue à l'intérieur des voitures. Il est conseillé de faire appel à une société de gardiennage pour la surveillance des parkings. Aucun véhicule n'est autorisé dans la cour du château sauf autorisation spéciale de la Fondation Ripaille. Conformément à la loi Evin et en raison des règles de conservations du patrimoine, l'intérieur du château de Ripaille est un lieu non fumeur.



Animation

Les feux d'artifice sont formellement interdits.

Aucune musique n'est autorisée en plein air. L'installation d'orchestre et/ou de sonorisation peut être prévue seulement dans la salle des Ambassadeurs, l'emplacement étant déterminé en concertation avec la direction.

La puissance de la sonorisation devra être mise à un niveau d'écoute raisonnable qui ne soit pas audible de l'autre côté de la cour d'honneur et ce tout au long de la soirée, afin de respecter les règlements normaux de voisinage, les bâtiments faisant face au château étant habités. La personne chargée de la surveillance des locaux pourra demander à l'animateur de baisser le son, s'il le juge nécessaire.

Décoration

Seule une décoration florale est autorisée dans les salles. Aucun élément de quelque nature que ce soit ne sera disposé en façade. La décoration du château doit se faire la veille de la soirée ou le jour même, aux heures d'ouverture de l'administration. En général, il est possible de décorer la salle de 11h à 17h sans interruption. Dans tous les cas, il est obligatoire de prévenir à l'avance l'administration du château.

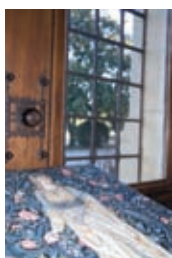
Circulation extérieure

Aucun véhicule, hormis ceux de service, ne pourra pénétrer dans la cour d'honneur. Les personnes devront respecter la délimitation matérialisée par les barrières en restant côté château et éviteront de se déplacer après 22h.

La sortie des invités se fera le plus discrètement possible.

Visite des locaux pour les soirées

Uniquement sur rendez-vous



Animations musicales

Animusik

« La passion de l'animation »
Stéphane Cluzel
06 14 86 07 23
www.animusik.com

Orchestre Pierre Batal

Thonon-les-Bains
04 50 70 67 85
04 50 42 52 64
Orchestre professionnel de 4 à 8 musiciens. Différents styles : classique, tzigane, big band, variétés, quatuor classique (trois violons et un violoncelle)

Antoine Brouze

musicien et compositeur
06 81 06 72 39 / afbrouze@yahoo.fr

Pascal Wintz

pianiste, musique classique, baroque, piano jazz, etc ... 04 50 68 99 40

Fleuristes

Dolce Terra – 04 50 92 95 15

Gagnaire Fleurs – 04 50 71 18 95

Floralies – 04 50 26 67 41

Fillon Fleur – 04 50 71 04 79

Tyal – 09 63 23 87 38

Verre deux fleurs – 04 50 71 35 71

Ferrari Fleurs – 04 50 71 18 95

La Grange aux Fleurs

06 87 74 45 00

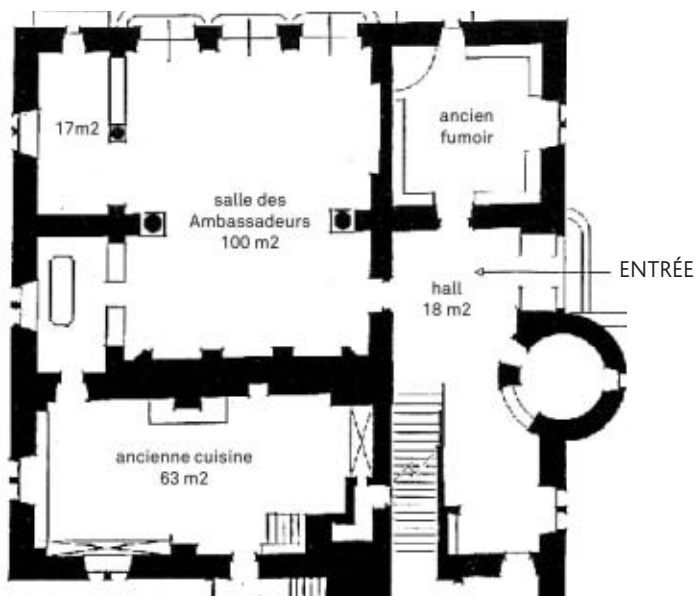
Terre d'Opium – 04 50 26 00 50

Brin de fleurs – 04 50 81 94 18

Esprit Zen – 04 50 71 05 28

Publifleurs – 04 50 81 35 47

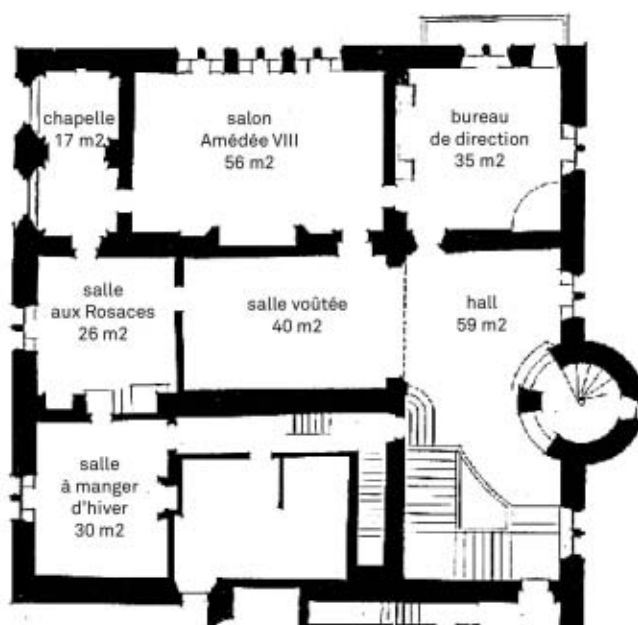
Plans simplifiés du Château de Ripaille espaces de location



REZ-DE-CHAUSSÉE

Salle des Ambassadeurs → jusqu'à 120 personnes assises

Anciennes cuisines → jusqu'à 40 personnes assises



ÉTAGE

Cinq salles + hall d'entrée → jusqu'à 150 personnes assises



CONTACTS ET
RENSEIGNEMENTS

Fondation Ripaille
Château de Ripaille
74200 Thonon-les-Bains
tél. 04 50 26 64 44
www.ripaille.fr